

05 avr 2019 -22:47

Appartient à [Conseil des ministres du 5 avril 2019](#)

Projet pilote concernant des maisons de transition pour la réinsertion des détenus

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux relatif à la reconnaissance de deux maisons de transition pour la réinsertion des détenus. Ces projets s'inscrivent dans le masterplan prisons et internement.

Sur la base de l'évaluation des projets introduits pour les maisons de transition, le Conseil des ministres a décidé de retenir deux propositions. Il s'agit du Project Sterkhuis, avec un site à Malines et un à Spa. Ces deux sites présentent un concept différent, ce qui permet de comparer les résultats des deux approches. Les maisons de transition sont des projets à petite échelle dans lesquels certains détenus ont la possibilité de purger la fin de leur peine au sein d'une maison de transition. Ils y reçoivent une assistance et un accompagnement intensifs afin de leur permettre de mieux se réinsérer dans la société par la suite.

Le projet pilote durera un an et pourra, après une évaluation positive, être étendu à 100 places à travers la Belgique.

Le premier projet reconnaît les maisons de transition à Malines et à Spa. Le deuxième projet d'arrêté royal règle l'intervention financière de l'Etat fédéral et le troisième projet fixe les conditions d'exploitation et les normes auxquelles les maisons de transition doivent répondre.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be